

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Météo-France

Décision du 19 mai 2022

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs de la météorologie

NOR : TRED2214774S

(Texte non paru au journal officiel)

La présidente-directrice générale de Météo-France,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;

Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu le décret n° 2020-1426 du 20 novembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires dans la fonction publique de l'Etat, notamment son article 33 ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'avis du comité technique de l'établissement public Météo-France en date du 31 mars 2022,

Décide :

Article 1^{er}

La commission administrative paritaire, créée par l'arrêté du 7 avril 2022 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs de la météorologie, est composée comme suit :

Nombre de représentants				Part de femmes	Part d'hommes
du personnel		de l'administration			
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants		
4	4	4	4	22,9%	77,1%

Article 2

Le directeur des ressources humaines de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique

Fait le 19 mai 2022.

La présidente-directrice générale de Météo-France,
 Pour la présidente-directrice générale de Météo-France et par délégation :
 Le directeur des ressources humaines,

SIGNÉ

D. MENAGER